



Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Représentants non gouvernementaux (NGA) de l'International Competition Network (ICN)

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ci-après l'« ACNC ») lance un appel à manifestations d'intérêt auprès d'un expert de la concurrence pour devenir représentant non-gouvernemental (*Non Governmental Adviser*, ci-après un/le/des/les « NGA ») et contribuer, à ce titre, aux activités du Réseau international de la concurrence (*International Competition Network*, ci-après l'« ICN » ou le « Réseau »).

1. L'ICN et la fonction de NGA

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, qui a débuté son activité en mars 2018, est membre de l'ICN (<http://www.internationalcompetitionnetwork.org/>), lequel est un réseau créé en 2001 et réunissant aujourd'hui plus de 140 autorités de concurrence dans le monde. L'ICN vise à promouvoir la convergence entre les droits et les politiques de concurrence et la coopération entre les autorités de concurrence, afin d'améliorer l'efficacité de la régulation de la concurrence sur le plan international.

Les NGA, sélectionnés par chaque autorité nationale de concurrence membre de l'ICN, jouent un rôle essentiel au sein du Réseau et sont appelés à contribuer, aux côtés de l'autorité les ayant désignés, aux travaux de l'ICN, à travers cinq groupes de travail portant sur la lutte contre les cartels, le traitement des pratiques unilatérales, le contrôle des concentrations, la pédagogie de la concurrence et les méthodes de travail des agences. Les NGA sont ainsi amenés à s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail afin d'enrichir les projets qui y sont entrepris. Les travaux réalisés, comme la rédaction de guides de bonnes pratiques ou d'autres documents de référence, sont présentés chaque année lors de la conférence annuelle de l'ICN. Les NGA sont régulièrement conviés à participer aux nombreux événements de l'ICN tels que les webinars, ateliers de travail ou la conférence annuelle, aux côtés de représentants des autorités membres et d'autres NGA.

2. Appel à manifestations d'intérêt

L'Autorité estime nécessaire de sélectionner un NGA qui la représentera au sein de l'ICN pour un mandat d'une durée de deux ans (2024 et 2025).

Tout expert en droit ou économie de la concurrence peut se porter candidat, notamment des professeurs de droit (et MCF) ou d'économie, des juristes d'entreprises, des économistes, des avocats spécialisés ou des experts issus de l'environnement judiciaire. Les candidats doivent disposer d'une expérience significative dans le domaine du droit et/ou de la mise en œuvre des règles de concurrence. Le candidat sélectionné devra être prêt à s'impliquer activement dans les travaux de l'ICN et à participer aux différents événements tout au long de son mandat.

L'expérience internationale du candidat sera prise en compte. La pratique orale et écrite de l'anglais est, à cet égard, nécessaire. Le candidat est invité, dans sa candidature, à expliquer la façon dont il envisage de s'investir.

3. Candidature

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 19 janvier 2024 par courrier électronique à l'adresse suivante : sretterer@autorite-concurrence.nc copie à mbmunikihafata@autorite-concurrence.nc

Devront y être joints, un curriculum vitae ainsi qu'une brève lettre de motivation.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service juridique (lglorieux@autorite-concurrence.nc) et du Président de l'ACNC (sretterer@autorite-concurrence.nc).